

# LANDÉVANT GUIDE FAMILLE

Edition  
2017  
2018



Commune de Landévant

Accueil de loisirs de Landévant



## PRÉSENTATION

Ce « Guide Famille » vous accompagnera tout au long de l'année scolaire 2017-2018, afin de faciliter vos démarches administratives et de vous apporter les informations nécessaires.

Ce document a été réalisé à votre intention par la Mairie en collaboration avec l'Association Pep56. Vous pourrez y découvrir l'ensemble des structures pouvant accueillir votre enfant dès l'âge de 3 ans et jusqu'à 11 ans.

Ce guide est transmis à toutes les familles ayant des enfants scolarisés sur la commune de Landévant, il est également disponible en Mairie.

Après trois années de fonctionnement, la réforme des rythmes scolaires est maintenant bien en place. Le rythme de l'enfant, selon son âge, reste toujours au cœur de nos préoccupations.

Les six objectifs éducatifs que nous proposons d'organiser pour vos enfants restent les mêmes :

- Permettre le bien être de soi et de tous en respectant les besoins, les rythmes et les droits de chacun,
- Favoriser l'autonomie dans les activités et la vie quotidienne,
- Comprendre la citoyenneté,
- Découvrir l'environnement,
- Les sensibiliser à l'art, la culture et au sport,
- Les sensibiliser à la pratique des technologies nouvelles dans un cadre sécurisé.

Ce « guide » est composé de plusieurs informations sur les structures du territoire landévantais :

### Les écoles primaires :

- Publique élémentaire et maternelle.
- Privée Sainte Marie élémentaire et maternelle.

### La Mairie :

- Le Restaurant scolaire.
- La « Petite Garderie » Municipale le mercredi de 12h00 à 12h45 pour les 2 écoles et le vendredi 15h30-16h30 uniquement pour la maternelle publique.
- Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP Garderie maternelle uniquement).
- La Médiathèque.

### La Maison de l'enfance

- Le Multi Accueil.
- L'Accueil Périscolaire (accueil avant et après l'école).
- Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP élémentaire uniquement).
- L'Accueil de Loisirs (mercredis après l'école et vacances scolaires).

Vous trouverez en pages centrales :

- ✓ La fiche de renseignements (Restauration scolaire, Garderie municipale et Temps d'Activités Périscolaires **fiche blanche**).
- ✓ L'autorisation parentale/droit à l'image Pep56 **fiche orange**.
- ✓ Une feuille d'inscription aux Temps d'Activités Périscolaires **Garderie** et petite garderie du mercredi pour les **enfants de maternelle** - période septembre – octobre **fiche bleue**.
- ✓ Une feuille d'inscription pour la petite garderie du mercredi pour les enfants de l'élémentaire **fiche bleue**.
- ✓ Une feuille d'inscription aux TAP **fiche jaune** pour les **enfants de l'élémentaire** (période septembre – octobre TAP).  
La feuille de réservation pour l'Accueil Périscolaire **fiche rose**.
- ✓ Une feuille de réservation pour l'Accueil de Loisirs **fiche verte** (période des mercredis de septembre et octobre).
- ✓ Une fiche passerelle Football/accueil de loisirs Pep56 **fiche mauve**.

Documents à renseigner selon la classe fréquentée	
Classes maternelles (PS à GS)	Classes élémentaires (CP à CM2)
Fiche blanche	Fiche blanche
fiche orange	fiche orange
Fiche bleue	Fiche jaune
Fiche rose (si besoin)	Fiche bleue
Fiche verte (si besoin)	Fiche rose (si besoin)
fiche mauve (si besoin)	Fiche verte (si besoin)
	fiche mauve (si besoin)

# LES ÉCOLES

## Ecole Primaire Publique Communale

### Direction : Madame Nathalie DINGÉ

Adresse : 17 rue Nationale 56690 LANDEVANT

Téléphone : 02.97.56.97.83

Mail : ec.0561443p@ac-rennes.fr

### Comment inscrire son enfant ?

Les parents doivent impérativement résider à Landévant. Ils devront remplir un imprimé en mairie et prendre ensuite un rendez-vous avec la directrice pour la présentation et la visite de l'école.

### Pour les nouvelles inscriptions maternelles ou élémentaires :

#### ❖ documents à présenter :

- Une copie des pages de vaccinations du carnet de santé de l'enfant.
- Le livret de famille.
- Un justificatif de domicile.

### Pour informations :

Pour l'entrée en maternelle, les enfants doivent être propres et avoir trois ans dans l'année de la rentrée.

Les inscriptions se font toute l'année pour une rentrée l'année suivante. Pour la rentrée 2018, les inscriptions seront possibles pour les enfants nés en 2016. Les Inscriptions de ces enfants se feront dans la limite des places disponibles. L'inspection académique définit chaque année le nombre de PS1 accepté.

Pour les élèves déjà scolarisés à l'école maternelle l'inscription en CP est automatique. Pas de fiche de pré-inscription à remplir.

## Horaires École Maternelle Publique Communale :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h40-12h	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire
12h-13h40	Pause méridienne	Pause méridienne	Garderie municipale (12h00/12h45)	Pause méridienne	Pause méridienne
13h40-15h30	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
15h30-16h30	TAP Garderie	TAP Garderie		TAP Garderie	Garderie municipale



Ecole Sainte Marie



## Horaires École Élémentaire Publique Communale :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h40-12h05	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire (fin 12h00)	Temps scolaire	Temps scolaire
12h05-13h45	Pause méridienne	Pause méridienne	Garderie municipale (12h00/12h45)	Pause méridienne	Pause méridienne
13h45-15h30	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
15h30-16h30	TAP	TAP		TAP	Garderie périscolaire

Directeur : Monsieur Nicolas JEULIN

Adresse : 11 rue Nationale 56690 LANDEVANT

Téléphone : 02.97.56.93.07

Mail : [stemarie.landevant@free.fr](mailto:stемarie.landevant@free.fr)

Site : <http://ecolesaintemarielandevant.eklablog.com>

L'école Sainte Marie est une école du réseau de l'Enseignement Catholique du Morbihan, sous contrat d'association avec l'Etat.

L'école accueille les enfants à partir de 2 ans en classe de très Petite Section, jusqu'au CM2.

Elle propose également un enseignement bilingue Français/Breton à partir de la petite section. Deux classes fonctionneront à la rentrée 2017 : 1 classe PS-MS et 1 classe GS-CP. Dans ces classes, l'enseignement est assuré à parité horaire en français et en breton.

### Comment y inscrire son enfant ?

Vous prenez contact sur place, ou par téléphone, auprès de Monsieur JEULIN, le directeur, pour fixer un rendez-vous et retirer un dossier d'inscription. Avant le rendez-vous, vous pouvez télécharger une fiche de préinscription sur le blog de l'école.

### Documents à fournir pour toute inscription :

- Copies de la pièce d'identité des parents.
- Copie du livret de famille et des vaccinations de l'enfant.

Les inscriptions se font toute l'année. Pour la rentrée 2017, les inscriptions sont possibles pour les enfants nés en 2015 et avant.

Responsable : Madame Maryse LE CALVÉ

Téléphone : mairie 02 97 56 93 00

Site : [www.landevant.fr](http://www.landevant.fr) mail : [cantine.landevant@orange.fr](mailto:cantine.landevant@orange.fr)

Le restaurant scolaire est ouvert tous les midis, les jours d'école, aux enfants inscrits dans les écoles de Landévant. Les enfants sont encadrés par des agents qualifiés. Le déjeuner est un moment propice à la découverte de nouveaux goûts et au plaisir de manger.

- Les menus :

Les menus sont visibles sur le site internet de la mairie, sur les panneaux d'information dans les écoles et seront envoyés via carte+ sur vos messageries respectives.

Les repas servis aux enfants des écoles sont préparés par une société de restauration.

- Les allergies et intolérances alimentaires :

Si votre enfant est concerné par des allergies alimentaires ou intolérances alimentaires avérées, ou d'autres maladies évoluant sur une longue période nécessitant une attention particulière, un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I) peut être réalisé, à la demande des parents en collaboration avec le médecin scolaire, la direction de l'école et les responsables des services (Mairie, cantine, Pep56)

Attention, le PAI permet d'assurer la meilleure prise en charge de l'enfant afin que la collectivité d'accueil lui permette de suivre son traitement de fond, son régime alimentaire (si besoin) et puisse intervenir en cas d'urgence. A défaut de PAI, aucun médicament ne peut être administré à l'enfant.

- La réservation des repas :

La réservation des repas doit se faire sur le Portail **Carte+**, via le site internet de la commune [www.landevant.fr](http://www.landevant.fr). Les familles reçoivent des codes d'accès qui leur permettent de faire leurs réservations **72 heures avant la date souhaitée. (passé ce délai il est toujours possible d'appeler la Mairie). Une pénalité de 2 euros sera appliquée sur le prix de chaque repas qui n'aurait pas été commandé au préalable sur Carte+.**

## Horaires École Primaire Sainte Marie :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h40-12h00	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire
12h00-13h40	Pause méridienne	Pause méridienne	Garderie municipale (12h00/12h45)	Pause méridienne	Pause méridienne
13h40-15h30	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
15h30-16h30	TAP Garderie (maternelle) TAP (élémentaire)	TAP Garderie (maternelle) TAP (élémentaire)		TAP Garderie (maternelle) TAP (élémentaire)	

## LA GARDERIE MUNICIPALE

La municipalité propose :

Les mercredis midi, lors de la période scolaire une « petite garderie » pour les deux écoles primaires.

Les vendredis de 15h30 à 16h30, une garderie uniquement pour l'école maternelle publique.

Horaires :

Mercredi midi pour <u>toutes les écoles</u>	Vendredi après-midi <u>uniquement</u> pour l'école maternelle publique
12h00 – 12H45	15H30 - 16H30

Inscriptions :

La fiche de renseignements fiche blanche doit être impérativement complétée par les parents. Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant à la « petite garderie du mercredi » à l'année pour les élémentaires ou par période pour les maternelles fiche bleue.

Tarifs 2017 de la garderie : 0.31 € le ¼ d'heure.

## LES TEMPS D'ACTIVITES PÉRISCOLAIRES GARDERIE MATERNELLE

Les enfants de maternelle sont encadrés par des agents (les ATSEM et ASEM) des écoles sous la responsabilité de la mairie. Les activités proposées, en petits groupes, respecteront le rythme des enfants.

✚ **A savoir : les T.A.P ne sont pas obligatoires. Les parents ont la possibilité de récupérer leur enfant à la fin du temps scolaire (15h30).**

Temps d'Activités Périscolaires GARDERIE : pour les maternelles des deux écoles.

Lundi

Mardi

Jeudi

15H30 à 16H30

### INSCRIPTIONS

Les inscriptions s'effectueront pour une période scolaire (entre deux vacances). Les feuilles d'inscriptions fiche bleue seront distribuées par le biais des écoles (cahier de liaison), les familles devront obligatoirement remplir ces fiches puis les remettre à la Mairie. **Attention : Ces fiches d'inscription (ou de non-inscription) permettent d'organiser la sortie des enfants à 15h30 en toute sécurité !**

### Pour informations :

Les enfants ne peuvent pas être accueillis aux différents services de la Mairie (TAP garderie, garderie municipale et cantine) en cas de fièvre ou de maladie contagieuse. Aucun médicament ne pourra être administré à l'enfant sauf dans le cadre d'un PAI. En cas de maladie survenant sur ces temps, l'agent informera aussitôt les parents ou représentants légaux qui prendront leur disposition pour venir prendre en charge l'enfant. L'agent prendra l'initiative d'appeler le médecin et d'en aviser par la suite les parents, si elle n'a pas réussi à les joindre. En cas d'accident grave, il sera fait appel en priorité aux services d'urgences (Samu, pompiers) et ensuite au médecin, si son intervention peut être plus rapide.

# LA MAISON DE L'ENFANCE

## LE MULTI-ACCUEIL

Responsable : Madame Corinne MOURIEC

Le multi-accueil de Landévant est ouvert toute l'année du lundi au vendredi de 7h30 à 19h (fermeture de deux semaines en août et d'une semaine en fin d'année).

Le multi-accueil reçoit les enfants de 0 à 4 ans et jusqu'à 6 ans pour les enfants en situation de handicap. Il propose aux familles un accueil régulier, néanmoins un accueil occasionnel, ou d'urgence est possible.

Pour inscrire votre enfant, contactez la directrice du multi-accueil, en vous munissant de votre numéro d'allocataire CAF. Les tarifs vous seront communiqués.

### Maison de l'enfance "Ty Ar Vugale"

Rue du Verger er Leur  
56690 LANDEVANT  
Tél : 02 97 88 33 99

[ma.landevant.dir@lespep56.com](mailto:ma.landevant.dir@lespep56.com)

## L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Le service enfance jeunesse est dirigé par Madame Solène BEUREL et Madame Fanny BEGNIS.

L'Accueil Périscolaire, situé à la Maison de l'enfance, est assuré, le matin et le soir par des animateurs diplômés des Pep56.

Des activités préparées par l'équipe encadrante sont proposées aux enfants (danse, musique, jeux ...). Un goûter est servi, il est préparé par les animateurs et facturé 0.30 € aux familles.

### Horaires :

Matin	Soir
7H15 – 8H40	16H30 – 19H00

### Inscriptions :

La fiche de renseignements **fiche blanche** doit être impérativement complétée par les parents (commune à tous les temps d'accueil). La **fiche de réservation** **fiche rose** est à remettre lors des permanences, puis durant l'année scolaire à la maison de l'enfance ou par mail : [alsh-aps.landevant@lespep56.com](mailto:alsh-aps.landevant@lespep56.com)

Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant à l'année, par semaine voire par période à votre convenance.

### Tarifs :

Quotient Familial	QF 0 à 550	QF 551 à 1000	QF sup à 1001	Extérieur
Accueil Périscolaire	0.31€ par ¼ h	0.32€ par ¼ h	0.33€ par ¼ h	0.35€ par ¼ h

## LES TEMPS D'ACTIVITES PÉRISCOLAIRES

Ces temps s'adressent aux enfants scolarisés en élémentaire du CP au CM2, ils sont organisés par l'Association Pep56.

### Les objectifs des TAP:

- ✓ S'ouvrir aux et vers les autres : créer du lien.
- ✓ Partager des moments de plaisir.
- ✓ Proposer des situations d'autonomie pour aider à grandir (libre de son choix...).
- ✓ Encourager et préparer à la citoyenneté.
- ✓ Découvrir son territoire de vie, être acteur de son environnement et se les approprier.
- ✓ Encourager les différentes pratiques sportives et culturelles.
- ✓ Découvrir de nouvelles activités et vivre des expériences.

### **A savoir : les T.A.P ne sont pas obligatoires. Les parents ont la possibilité de récupérer leur enfant à la fin du temps scolaire (15h30).**

Issus de la récente réforme des rythmes scolaires, les T.A.P sont des plages horaires durant lesquelles les enfants participent à des activités gratuites, riches et variées, encadrées par des animateurs qualifiés dans le respect des normes d'encadrement.

### Les thèmes proposés :

Environnement,  
Arts et cultures,  
Découverte de sports,  
Citoyenneté,  
Liber'TAP.

### Horaires :

#### Temps d'Activités Périscolaires : TAP pour les enfants des écoles primaires (CP au CM2)

Lundi	15H30 à 16H30
Mardi	
Jeudi	

### Inscriptions :

Les inscriptions s'effectueront pour une période scolaire (entre deux vacances). L'enfant aura la possibilité de choisir un domaine d'activités, et il s'engagera à y participer sur l'ensemble de la période.

Des feuilles d'inscriptions **fiche jaune** seront distribuées par le biais des écoles (cahier de liaison). Les enfants pourront donc remplir ces fiches avec leur famille, elles seront à remettre à l'accueil de loisirs afin de nous faire connaître leurs souhaits de thématique. Avant le départ en vacances une confirmation d'inscription sera transmise aux familles présentant le planning de leur(s) enfant(s) pour la période suivante.



## L'ACCUEIL DE LOISIRS

La structure accueille les enfants âgés de 3 ans à 11 ans, tous les mercredis après l'école et pendant les vacances scolaires.

Une équipe d'animateurs diplômés accompagne les enfants durant les activités, tout en respectant les rythmes de chacun. La volonté de la commune est d'offrir aux enfants et aux jeunes des animations variées. L'objectif est de développer leur curiosité, leur habileté et de leur permettre de découvrir différents sports, loisirs ou activités culturelles.

Les enfants sont regroupés selon leur âge :

- 3/5 ans
- 6/11 ans (groupes divisés en sous-groupes en fonction des effectifs : 6/8 ans et 9/11 ans)

Lieu d'accueil : Maison de l'enfance

### Horaires :

L'Accueil de Loisirs est ouvert de 7H15 à 19H00 pendant les vacances scolaires et de 12H00 à 19H00 le mercredi midi et après-midi.

### Inscriptions :

La fiche de renseignements **fiche blanche** (ci-jointe en pages centrales) doit être impérativement complétée par les parents en début d'année, ainsi que l'autorisation parentale/droit à l'image **fiche orange**.

Une **fiche de réservation** par période **fiche verte** sera disponible sur le site internet de la mairie ou transmise par mail, elle sera à retourner à la Maison de l'Enfance ou par mail : [alsh-aps.landevant@lespep56.com](mailto:alsh-aps.landevant@lespep56.com)

Pour la période de septembre à octobre, la fiche d'inscription **fiche verte** est jointe à ce dossier.

**Passerelle football** : Pep56 donne la possibilité aux enfants inscrits à l'accueil de loisirs d'être accompagnés par un animateur à l'activité football (enfants adhérents du club de football de Landévant) le mercredi après-midi entre 15h00 et 17h00 **fiche mauve**.

## TARIFS selon les Quotients Familiaux

(Tarifs susceptibles d'être modifiés à la rentrée.)

Présence	Horaires	QF moins de 550 €	QF de 551 € à 1000 €	QF supérieur à 1001 €	Extérieur
Journée avec repas	9H00-17H00	9.50€	11.40€	13.60€	16€
Journée sans repas	9H00-12H00 13H30-17H00	6.50€	8.60€	10.60€	13€
Matinée avec repas	9H00-13H30	8€	8.50€	9€	10.50€
Matinée sans repas	9H00-12H00	5€	5.50€	6€	7.50€
Après-midi avec repas	12H00-17H00	8€	8.50€	9€	10.50€
Après-midi sans repas	13H30-17H00	5€	5.50€	6€	7.50€
Accueil Péricentre (mercredi après-midi et vacances scolaires)	7h15-9h00 17h30-19h00	0.31€ par ¼ heure	0.32€ par ¼ heure	0.33€ par ¼ heure	0.35€ par ¼ heure
Accueil Péri-scolaire	7H15-8H40 / 16H30-19H00  15H30/16H30* * le vendredi pour l'élémentaire publique	0.31€ par ¼ heure	0.32€ par ¼ heure	0.33€ par ¼ heure	0.35€ par ¼ heure

## – Si vous êtes allocataire de la CAF

Vos droits sont calculés au 1<sup>er</sup> janvier pour l'année en cours. Si, dans l'année, votre situation familiale ou professionnelle change vous recevrez une notification de vos nouveaux droits à la mi-janvier 2018.

Sur ce document, votre quotient familial sera indiqué. Il vous appartient donc de le transmettre à la structure qui accueille votre enfant, tout comme votre numéro d'allocataire. Vous pouvez également vous connecter sur votre compte CAF pour faire une demande d'attestation de votre QF Quotient Familial.

La CAF du Morbihan met à disposition des professionnels un site internet nommé « CAFPRO ». Ce site permet aux personnes habilitées, de consulter les éléments de votre dossier d'allocations familiales, nécessaires à l'exercice de leur mission.

Si vous ne souhaitez pas communiquer votre Quotient Familial, nous serons dans l'obligation d'appliquer le tarif maximum.

## LA MÉDIATHEQUE

### Horaires d'ouverture

La médiathèque municipale de Landévant est ouverte :

- Mardi de 16h30 à 18h30
- Mercredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- Vendredi de 15h30 à 18h30
- Samedi de 10h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h00

*(Horaires susceptibles d'être modifiés pendant les vacances scolaires.)*

### **Tarifs et conditions d'inscription**

Le coût de l'abonnement annuel est fixé à **15 euros** par famille Landévantaïse (gratuit la première année) et 25 euros pour les familles extérieures. Chaque usager dispose d'une carte individuelle de prêt.

Cette carte de prêt permet à chacun d'emprunter :

- **5 livres, 2 CD, (dont 2 nouveautés maximum).**
- **2 DVD par famille (une fiction enfant, une fiction adulte).**

Le prêt de ces documents s'effectue pour une durée de **3 semaines maximum**.

L'accès à internet est gratuit. Les impressions de documents en noir et blanc sont à **0,20 €** et en couleur à **0,30 €**.

**Contact : Madame Marina NICOLAS**

**Par téléphone** : 02.97.56.93.15

**Par le blog** : [mediatheque56wordpress.com](http://mediatheque56wordpress.com)

**Par mail** : [mediatheque.landevant@orange.fr](mailto:mediatheque.landevant@orange.fr)

**Par courrier** : 15, rue Nationale 56690 Landévant

# FACTURATION

## Pep56

Les factures seront envoyées à votre domicile au début de chaque mois.

### Modalités de règlements :

- ❖ Par chèque bancaire à l'ordre des Pep56, joint au talon de la facture.
  - A envoyer par voie postale à Maison de l'enfance ALSH-APS rue du Verger Er Leur 56690 Landévant.
  - A déposer directement à l'Accueil de Loisirs.
- ❖ Par virement bancaire.
- ❖ En espèces directement à l'Accueil de Loisirs (se munir du talon de la facture).
- ❖ Par chèque CESU (chèque emploi service universel), possibilité de compléter par chèque ou espèces, mais également de créer un avoir.
- ❖ Par Chèques Vacances (ANCV) ;

## Commune de Landévant

Les factures de cantine ou de garderie municipale seront éditées en fin de mois.

### Modalités de règlements :

- ❖ Auprès du Centre des Finances Publiques d'Auray par chèque ou espèces.
- ❖ Par un prélèvement automatique sur compte bancaire ou postal.
- ❖ Par paiement par Tipi - Internet.

## SÉCURITÉ PLAN VIGIPIRATE

**Dans le cadre du plan Vigipirate, il est important d'assurer la sécurité des élèves tout au long de la journée une sécurité renforcée doit être effective à chaque entrée et sortie d'école avec un accueil physique aux portails.**

Le chemin emprunté par les enfants pour se rendre sur les lieux suivants : Maison de l'enfance, restaurant scolaire, terrain de sports et écoles est indiqué sur un plan unique et rendu obligatoire, connu par tous les accompagnants (ATSEM, agents animateurs, animateurs PEP56 et enseignants). La gendarmerie, la Préfecture et l'académie ont un plan des chemins empruntés.

**Concernant les abords des écoles, il est nécessaire de respecter les préconisations suivantes :**

Le stationnement et l'arrêt de véhicules sont strictement interdits sur les trottoirs, sur les passages piétons, sur la chaussée, sur les places pour personnes à mobilité réduite et devant l'entrée de la médiathèque.

Le stationnement devant la Mairie est interdit, il est uniquement **réservé aux cars pour les sorties scolaires.**

Des arrêts-minutes sont à votre disposition rue nationale face à l'école maternelle.

## PERMANENCES POUR LE RETOUR DES DOSSIERS

*Mairie*

*Salle du Conseil Municipal*

- Samedi 24 juin 2017 de 9h00 à 12h00
- Samedi 1<sup>er</sup> juillet 2017 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 5 juillet 2017 de 14h à 18h00
- Samedi 26 août 2017 de 9h00 à 12h00

